

Epandage des boues du Sydeme : Forbach dit non

130 000

Le Sydeme (syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est) souhaite valoriser des rejets de l'usine de méthanisation dans un champ près de la piscine olympique de Forbach. La municipalité émet un avis défavorable à ce projet.

Le projet de valoriser les rejets de l'usine de méthanisation de Morsbach en agriculture (RL du 22 octobre) est loin de faire l'unanimité. Déjà, des associations environnementales ont manifesté leur opposition (RL du 26 novembre).

Lundi soir, c'est la Ville de Forbach qui a émis un avis défavorable à un épandage de ces produits sur des parcelles du ban communal. Le Sydeme (syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est) envisage de valoriser une partie des boues, ou digestats, de l'usine Metha-valor dans des champs à l'arrière de la piscine olympique, tout près de la zone résidentielle de La Petite-Forêt, au pied de la butte boisée du Schlossberg et donc à deux pas du centre-ville. La forêt domaniale est également à proximité des lieux.

Des interrogations sur l'impact dans la nature

Laurent Kalinowski, député-maire de Forbach, justifie cet avis défavorable, adopté à l'unanimité en conseil municipal, par le fait que « ces parcelles sont utilisées par un agriculteur d'Éting qui n'a aucun droit de décision sur le domaine privé de la Ville de Forbach ». De plus, la proximité d'un cours d'eau, l'Étingerbach, inquiète le premier magistrat de Forbach. « Un épandage sur ces terrains ne

mètres qu'il convient de garder par rapport à ce cours d'eau », est-il écrit dans la délibération adoptée lundi soir.

La Ville de Forbach tacle également le Sydeme sur le contenu du dossier technique de demande d'autorisation d'épandre. Pour les élus forbachois, les conséquences d'une dispersion des rejets de méthanisation sur la nature sont trop mal connues à ce jour : « L'ensemble des éléments relatifs au suivi des procédures d'épandage ne donnent pas une information suffisante sur l'impact au niveau de la faune et de la flore ».

86 communes vont donner leur avis

Le Sydeme souhaite valoriser annuellement 7 600 tonnes de digestats, rejetés par l'usine de traitement des biodéchets de Morsbach, sur 3 400 hectares de terres agricoles en Moselle-Est.

Le syndicat sollicite actuellement l'autorisation de l'Etat et une enquête publique est en instruction. C'est dans ce cadre que 86 communes à proximité des zones d'épandage doivent donner leur avis sur ce projet controversé. D'autres communes vont-elles imiter l'attitude de Forbach ? C'est plausible, sachant que certaines communes sont situées à moins de 100 mètres des lieux d'épandage



Le Sydeme (syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est) souhaite épandre des rejets de l'usine de méthanisation de Morsbach dans un champ derrière la piscine olympique de Forbach mais la Ville de Forbach n'est pas d'accord en raison de la proximité d'un ruisseau et du manque d'information sur l'impact du projet. Philippe RIEDINGER

Seingbouse, Téting-sur-Nied...). Si les avis défavorables se multiplient, le préfet prendra-il le risque d'autoriser le Sydeme à disperser ses boues dès 2017 ? Car c'est le représentant de l'Etat qui en décidera in fine.

Serge Starck, maire de Nousseviller-Saint-Nabor et président

la plume récemment afin de rassurer tous les maires concernés par ce projet de recyclage des digestats dans les champs. « Il ne s'agit nullement de se débarrasser d'un produit dangereux mais de faire bénéficier les agriculteurs d'un apport organique conforme, à coût moindre... Des analyses ont démontré la stabi-

temps et continueront d'être effectuées pour prévenir toute dérive », insiste Serge Starck. Pour l'instant, son argumentaire n'a pas convaincu les associations environnementales qui contestent la conformité des digestats... ni la Ville de Forbach.

La Ville de Forbach va payer 130 000 € de redevance spéciale pour la collecte de ses ordures. Certains établissements publics, comme les mairies, n'étaient pas assujettis à l'impôt sur les déchets produits comme le sont tous les foyers de Moselle-Est et de France.

L'injustice est réparée depuis une décision prise en conseil d'agglomération le 24 septembre 2015 et qui a institué une redevance spéciale pour ces établissements. Cette redevance évite de faire payer aux seuls ménages l'élimination des déchets produits par l'administration. Pour la Ville de Forbach, la note est donc de 130 000 € pour l'année 2016.

VU ET ENTENDU

Centre-ville : 150 000 € l'étude

Les élus du conseil municipal de Forbach ont validé, sans surprise et à l'unanimité, le lancement d'une étude de dynamisation du centre-ville. Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 150 000 €. L'EPFL (établissement public foncier de Lorraine) prendra à sa charge 90 000 €, la chambre de commerce paiera 30 000 €, l'agglomération de Forbach 15 000 € et la Ville 15 000 €. Laurent Kalinowski fonde de grands espoirs